

Genève & région

Thierry Apothéloz (PS)
candidat au Conseil d'Etat

Page 18

Ce que pensent les
Genevois de La R'vue

Page 22



Justice

Une domestique traîne ses patrons devant la justice

L'avocat de l'employeur demande la récusation de la procureure qui a mis père et fils en prévention

Fedele Mendicino

Une domestique bolivienne traîne ses patrons devant la justice pénale. Sur le plan du droit du travail, cette mère de cinq enfants a obtenu 100 000 fr. devant le Tribunal fédéral (TF) (notre édition du 3 février). Une somme correspondant à ses heures supplémentaires non payées et à une indemnité pour la perte de son œil lors d'un accident subi avec le fils de son patron. Selon nos renseignements, les deux hommes sont désormais mis en prévention pour lésions corporelles graves, facilitation du séjour illégal et emploi d'un étranger sans autorisation. Le conflit judiciaire se durcit puisque l'avocat du patron, Me Robert Assaël, demande aujourd'hui la récusation de la procureure, qu'il juge partielle.

En 2003, à son arrivée dans une famille aisée de Coligny, la domestique laisse les siens au pays. Nourrie et logée, elle fait le ménage chez son patron, dans son bureau à Genève et chez ses enfants, qui vivent en ville. En décembre 2005, elle est victime d'un accident dans une voiture conduite par le fils du patron. Elle subit de graves blessures aux yeux. Elle aurait dû bénéficier d'un suivi médical, mais au lieu de cela, relève l'arrêt du TF, les employeurs et leur fils organisent le retour de la bonne en Bolivie, le 18 février 2006. Ils lui auraient payé un billet d'avion pour La Paz alors qu'elle était convoquée quel-



De nombreux sans-papiers renoncent à saisir la justice lorsqu'ils sont exploités par leur employeurs. PATRICK MARTIN

Grave accident en 2005 à Coligny

Octobre 2003 La domestique est engagée dans une riche famille de Coligny.

18 décembre 2005 En soirée, elle est victime d'un accident à l'angle chemin du Pré-Langard - route de la Capite dans la BMW conduite par le fils de son patron.

Février 2006 Malgré les graves blessures aux yeux,

cette sans-papiers aurait été renvoyée en Bolivie par son employeur. Pour l'accusation, le voyage de trente-six heures par avion et le manque d'encadrement médical ont entravé la guérison d'un œil.

Janvier 2012 Défendue alors par Me Saskia Ditisheim, elle obtient 100 000 francs devant le Tribunal fédéral. **F.M.**

ques jours plus tard chez un ophtalmologue. Depuis, l'ex-employée, qui est revenue à Genève le printemps suivant pour se faire tardivement opérer, a perdu la vision de l'œil gauche. Celle de l'œil droit est réduite à 40%.

Sur le plan pénal, cette année, le Ministère public enquête et décide de poursuivre le père et le fils «pour avoir provoqué la perte irréversible de l'œil gauche (ndlr: de l'employée) après l'accident, alors qu'ils devaient savoir en la renvoyant dans son pays, au cours d'un voyage de trente-

six heures par avion, qu'ils entraveraient sa guérison». Les esprits s'échauffent en audience, le 22 août, lorsque la plaignante arrive avec son avocat, Me Sandy Zaech, et deux personnes de confiance. Me Assaël s'oppose à la présence de ce duo, qui viole, selon lui, le code de procédure et donne une ambiance particulière au débat. Pour le pénaliste, un plaignant peut venir avec une personne de confiance au procès mais pas durant les audiences d'instruction. La procureure n'est pas de cet avis. Mais elle dit que

pour ne pas bloquer le bon déroulement de l'audience et «si la défense fait du zèle», elle consent à demander à la domestique de garder une seule personne de confiance. Le mot «zèle» fait bondir Me Assaël, qui exige la récusation de la procureure. Requête refusée par la Cour de justice le mois dernier. Mais les juges relèvent «un persiflage inapproprié» du Ministère public lors d'une audience «au climat un peu tendu»: «Une telle formulation, aussi inadéquate était-elle, ne suffit pas à donner l'apparence d'une prévention négative du procureur (...) pour la suite de la procédure.» Me Assaël fera recours devant le TF. «La Cour fait un grand écart

«Le dépôt de la plainte cinq ans après les prétendus faits atteste déjà de la fantaisie des accusations»

Me Assaël
Avocat du patron

incompréhensible entre son analyse virulente du comportement de la procureure et le rejet de la demande de récusation.» Le service de presse du pouvoir judiciaire, qui ne souhaite pas commenter ce dossier, fait savoir que chaque victime peut venir en audience accompagnée d'une personne de confiance.

Les prévenus, soit le fils, défendu par Me Alain Berger, et le père, contestent les faits reprochés. «Le dépôt de la plainte pénale cinq ans après les prétendus faits atteste déjà de la fantaisie des accusations, qui sont autant de calomnies», conclut Me Assaël.

L'Hôpital cantonal présente les nouvelles Urgences de la Maternité

La Maternité compte réduire les temps d'attente grâce à un personnel mieux formé et plus nombreux

Dès ce matin, les patientes consultant la Maternité en urgence seront accueillies dans de nouveaux lieux, plus spacieux et plus confortables. Inaugurées hier, les nouvelles Urgences gynéco-obstétricales des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont été réorganisées pour mieux accueillir la po-



sente la rénovation de la Maternité, entamée en 1993 et qui devrait se clore en 2016 - pour un coût total de 221 millions de francs.

Les Urgences, qui assurent plus de 8000 consultations par an, bénéficient désormais de huit salles (trois de plus qu'auparavant) et de vingt postes supplémentaires. De quoi faire face à une demande croissante. Surtout, les Urgences sont désormais réunies en un seul lieu, au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment de la Maternité, alors qu'elles se trou-

vaient être réparties dans différents bâtiments. L'objectif est de mieux les orienter en fonction de leurs besoins. Dès l'accueil, une infirmière ou une sage-femme déterminera le degré d'urgence et invitera les patientes n'ayant pas besoin d'une prise en charge immédiate à revenir plus tard pour une consultation sur rendez-vous. «L'enjeu majeur est d'arriver à une réduction drastique du temps d'attente», déclare François Taillard, directeur général adjoint des HUG. Aujourd'hui, on attend cinq heures en moyenne

pour être prise en charge. Actuellement les sages-femmes s'occupent de l'obstétrique et les infirmières de la gynécologie.

La prochaine étape? En mars 2013, huit nouvelles salles d'accouchement, toutes équipées d'une salle de bains, et de nouveaux blocs opératoires seront inaugurés. A terme, la Maternité comptera 134 lits, contre 94 actuellement. De quoi mieux accueillir les 4000 bébés qui y viennent au monde chaque année.

Sophie Davaris